

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE 7

| Temps de conduite pur à l'examen                                  | Questions sur la connaissance des Systèmes d'assistance à la conduite + leur utilisation  | Questions sur la priorité, la technique + la signalisation  | Freinage d'urgence contrôlé régulièrement                          | Sécurisation du véhicule contre le déplacement + vol  | Régulièrement, conduite en marche arrière prolongée   | Particularités de l'examen de conduite  | Différences entre les centres d'examen au sein du canton  |
|---|---|---|--|---|---|---|---|
| Canton d'Argovie min. 45 min.                                     | Sporadiquement Oui.   | En fonction de la situation du trafic. Sporadiquement.  | Oui  | Oui   | Oui   | Non, selon Directive 7.   | Non   |
| Canton de Schwyz min. 45 min.                                     | Applications orales et pratiques en situation.  | Questions orales en situation sur le code de la route, l'utilisation du véhicule, l'attitude, l'AC. | Oui  | Oui   | Oui   | Non   | Non   |
| Canton de Schaffhouse min. 45 min.                                | Utilisation du régulateur de vitesse ou éventuellement rétrogradage en cas de forte pente.  | OUI, il faut répondre à un thème parmi 4.   | Oui  | Oui Min. 3 manœuvres sont testées.  | Oui   | Non   | Non   |
| Canton de Zoug 45-50 min Voyage de contrôle: 35-40 min.           | En 2024, régulateur de vitesse adaptatif. En 2025, tous les SAC.  | Oui, p. ex. comportement en cas de panne, technique de la voiture, huile, etc.                      | Essentiellement lors des trajets de contrôle, rien d'autre.        | Pas en ce moment, avant Oui   | Non   | Non   | Non   |
| Canton Saint-Gall 55-60 min                                       | Sur autoroute oui, sinon non.   | De manière sporadique lors des trajets de contrôle.   | Oui  | Très peu  | Sporadique  | Réglage du disque de stationnement.   | Non   |
| Canton d'Appenzell AI/AR 45 min.                                  | Doivent être appliquées et expliquées. Pratiquement et théoriquement.   | Non, pas de questions théoriques.   | Conduite de contrôle toujours et examen de conduite régulièrement. | Oui   | Oui, notamment la sécurité en montagne.   | Non   | Non   |
| Canton de Thurgovie 50 min.                                       | Régulateur de vitesse et assistant d'éclairage.   | Non   | Oui  | Très peu  | Oui   | Les exigences varient énormément en fonction du parcours de l'examen!   | Non   |
| Suisse centrale Cantons LU/NW/OW LU 45-50 min. OB/NW env. 90 min. | Sporadiquement par voie orale.  | Après le trajet, sur les commandes ou les situations de circulation.                                | Oui  | Oui   | Oui   | Non   | Non   |
| Canton de Zurich 40-45 min.                                       | Est bien accueilli, mais ne sera mis en œuvre qu'à partir de 2025.  | Oui p. ex. fonction d'éclairage, ouverture du capot, pas sur la priorité ou les signaux.            | Pour 2 examens de conduite sur 3.                                  | Oui   | Sporadique  | Non   | Oui   |
| Canton des Grisons 60 min.  | Oui, les candidats doivent être familiarisés avec les SAC embarqués.  |   | Sporadique   | Oui   | Ja  | Pour les plug-in hybrides électriques, des connaissances sur le processus de charge sont testées.                   | A Davos et Samedan, pas de trajet sur autoroute. Davos exige une attestation et un trajet en ville. |
| Canton du Tessin 40 min.  | Non. Tous les nouveaux modèles à partir de juillet 2024 ont des systèmes d'assistance à la conduite obligatoires qui s'activent d'eux-mêmes à chaque redémarrage. | Uniquement en cas d'ambiguïté ou lors de certains incidents.  | Oui  | Protection du véhicule contre le déplacement, oui. Pour les véhicules avec boîte de vitesses manuelle. Protection du véhicule contre le vol, non. | Oui   | Tout selon la directive 7. Lors de la pose d'un L 15 + 16cm original, les experts pourraient être plus méticuleux ! | Oui, topographique ainsi que du point de vue de la circulation.                                     |
| Canton de Glaris 60 min.  | Non, pas encore.  | Non, pas connu.   | Oui, mais malheureusement pas pour tous les examens.               | Non, très peu.  | Oui, avec des possibilités de sécurisation supplémentaires, comme la direction des roues ou la pose de cales. | Oui, je trouve dommage qu'une seule façon d'opérer un demi-tour soit vérifiée.                                      | Non   |

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE 7

| Temps de conduite pur à l'examen  | Questions sur la connaissance des Systèmes d'assistance à la conduite + leur utilisation   | Questions sur la priorité, la technique + la signalisation   | Freinage d'urgence contrôlé régulièrement  | Sécurisation du véhicule contre le déplacement + vol      | Régulièrement, conduite en marche arrière prolongée  | Particularités de l'examen de conduite   | Différences entre les centres d'examen au sein du canton  |
|---|--|--|--|---|--|--|---|
| Canton de Berne<br>45 min.<br>Toutefois, la durée totale de l'examen est de 60 min. | Régulateur de vitesse oui, mais pas régulièrement.   | Pendant le trajet, plutôt non. En cas de doute, après le trajet. Interrupteur de l'éclairage, disque de stationnement régulièrement. | En principe, oui. Oui, lors du premier examen de conduite. Cependant, les conditions de circulation ne le permettent pas toujours. | Pas régulièrement.  | En principe, oui. La sécurité en montagne pourrait toutefois être un peu plus exigée.  | Non  | Berne plutôt urbain - Orpund, Thun & Bützberg plutôt rural, donc pas les mêmes exigences.                                 |
| Plateau Canton de Soleure<br>45-50 min  | Non, ou très peu. La plupart du temps, on vérifie si le régulateur de vitesse est utilisé. Mais plutôt comme un bonus, pas comme une obligation.   | Extrêmement rare, sporadique.  | Oui (environ 50% des examens)  | Pas souvent, de temps en temps. Sporadiquement.           | Oui, expert Préférence spécifique.   | Il est parfois évalué de manière très différente.  | A Bellach, on constate de nettes différences dans l'appréciation et l'amabilité des experts lors de l'examen de conduite. |
| Canton de Neuchâtel<br>50 min. de conduite.   | Dès le 1er janvier 2025, un contrôle des commandes à l'arrêt sera effectué:<br>- Essuies-glace<br>- Eclairage<br>- Chauffage et dégivrage<br>- Climatisation<br>Le contrôle des systèmes d'aide à la conduite seront introduits plus tard en fonction des obligations qui viendront. | Cela est contrôlé pendant le parcours de l'examen de façon pratique.   | Systématiquement fait lors du 1er examen.  | Systématiquement contrôlé lors de l'examen.               | Systématiquement fait lors de l'examen. A noter que depuis le 1er janvier 2025, la marche-arrière, le freinage d'urgence, le demi-tour et le parcage seront recontrôlés lors des 2ème et 3ème examens. | Le SCAN se situe entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds. Toutes les situations de conduite et les types de routes peuvent être contrôlés par l'expert en 50'. Le niveau d'exigence est élevé et correspond à la directive 7! Ce qui explique les statistiques cantonales en ce qui concerne le taux de réussite et le nombre de leçons effectuées par les candidats. | Il n'y a qu'un seul lieu de départ d'examen pour les Cat. B, C, D   |
| Canton de Vaud<br>4 sites d'examens<br>Durée d'examen 1 heure<br>Conduite 45mn.     | Toutes les assistances à la conduite ne peuvent pas être utilisées lors de l'examen «Parc». Pas de question particulière sur les assistances à la conduite. Ex: tempomate d'adaptif pas demandé. Recharge véhicule électrique «B» pas demandé.                                       | Contrôlé pendant le parcours d'examen.   | Systématique au premier examen<br>Systématique aux 2ème examen si échoué au 1er examen etc.  | Contrôlé à la fin de l'examen, arrêt complet du véhicule. | Plus de marche arrière Longue Trop dangereux en rapport aux autres véhicules!  | 4 sites d'examens Cossonay, Yverdon, Nyon et Aigle Véhicule privé taux d'échecs 73%. Les moniteurs et les experts sont évalués régulièrement en rapport à leur taux de réussite et d'échecs.   | Yverdon est le plus difficile, priorité de droite non signalée, et plusieurs giratoires à 2 voies.                        |
| Canton de Fribourg<br>50 min. de conduite.  | Dès octobre 2025, ce sera progressivement contrôlé.  | Cela est contrôlé pendant le parcours de l'examen de façon pratique.   | Contrôler aléatoirement.   | Pas de contrôle spécifique.                               | Contrôler occasionnellement.   | Non.   | Il n'y a qu'un seul lieu de départ d'examen pour les Cat. B, C, D.  |
| Canton Valais.<br>Env. 40 min conduite.   | Uniquement Et pas sporadiquement<br>Essuie glace<br>Dégivrage<br>Phares<br>Brouillard  | Cela est contrôlé pendant le parcours de l'examen de façon pratique.   | Systématiquement fait lors du 1er examen   | Non effectué  | Systématiquement Oui   | Plusieurs sites différents disponibles. Différences selon le lieu.   | Dans le Haut-Valais une attestation autoroute fournie par un moniteur est obligatoire.                                    |